

LES RESSOURCES

BOÎTE A OUTILS POUR BÂTIR LES PARTENARIATS ENTRE RECHERCHE ET TERRITOIRES

Le présent document, dont la première version a été élaborée par trois élèves ingénieurs en chef de la promotion Wangari Muta Maathai (2019/20), Yosr Kbairi, Florian Marczak et Emilie Ruin vise à contribuer au déploiement des partenariats entre recherche et territoires, système d'acteurs complexes dont les collectivités territoriales sont une composante. Au fondement de cette démarche se trouve la conviction que les mondes de la recherche et les collectivités territoriales ont un intérêt réciproque à collaborer : la recherche peut trouver dans les collectivités territoriales des terrains de recherche et d'expérimentation riches et diversifiés, tandis que les collectivités gagneront dans leur collaboration avec la recherche, en capacité d'analyse et de recul sur les enjeux des territoires et la qualité du service public qu'elles mettent en œuvre. L'hypothèse de départ est qu'une fois convaincus de l'opportunité de cette collaboration, les acteurs ne savent pas toujours comment la traduire dans la réalité. Cette boîte à outils a vocation à les aider.

Elle a été testée et enrichie une première fois à l'occasion des Entretiens Territoriaux de Strasbourg dans le cadre d'un sondage numérique réalisé en fin de conférence sur la coopération entre recherche et territoires et dans le cadre d'un atelier flash de 20 minutes. Tous les participants de ces deux démarches sont ici remerciés pour la qualité de leur contribution. Une première série d'entretiens avec des acteurs de la recherche et des collectivités territoriales a contribué à la première évolution du document. Il sera encore approfondi et amélioré dans le cadre d'un stage de perfectionnement à venir d'Emilie Ruin. Il conviendrait qu'il devienne un outil interactif qui puisse être enrichi, mis à jour en continu et de manière collaborative.

Cette boîte à outils n'est donc bien sûr pas exhaustive mais vise à rendre plus lisible le foisonnement d'outils et d'initiatives existantes et à créer autour de quatre grandes familles d'outils :

- 1 – Les outils qui permettent aux universités et structures de recherche d'aller vers les collectivités territoriales
- 2 - Les outils qui permettent réciproquement aux collectivités territoriales d'aller vers les universités et structures de recherche
- 3 – Des outils qui concernent plus spécifiquement le transfert de savoir-faire et de compétences d'une sphère à l'autre
- 4 – Des outils qualifiés de « passerelles » qui constituent déjà des espaces où se rencontrent les deux « mondes » aux contours parfois « fluides », souvent innovants.

LES RESSOURCES

Chacune des fiches outils est structurée de la même manière :

Après l'intitulé de l'outil, un bref descriptif est proposé en introduction. La seconde rubrique permet d'identifier rapidement le principal objectif visé par sa mobilisation. Une tentative de gradation de l'intensité du partenariat est tentée autour d'une échelle à cinq degrés, inspirée par le directeur de l'ingénierie du CNPT Denis Cristol, remercié ici pour son soutien dans la mise en œuvre de ce travail :

- Interconnaissance et vulgarisation des travaux de recherche
- Introduction d'une réflexivité sur l'action
- Apport de questions, de théories, modélisation, d'un nouvel angle de vue par le monde de la recherche / accompagnement de projets universitaires
- Explorations et expérimentations : il s'agit d'expérimenter de manière plus construite et d'instaurer des boucles récursives en vue d'infléchir le processus ou l'action en retour.
- Capitalisation : il s'agit de réinterroger des dispositifs des processus afin d'en garder une trace et une valeur d'enseignement. L'outil vise la mise en dialogue autour de ces enseignements.

Cette typologie est aujourd'hui une peu trop centrée sur la relation qui va des structures de recherche vers les collectivités territoriales, elle mériterait d'être retravaillée de manière plus itérative entre les deux « sphères ». Elle permet toutefois, selon la maturité collaborative des structures qui initient le partenariat, de se positionner sur une intensité de partenariat adaptée. Il est par exemple clairement ressorti de l'atelier des ETS qu'il est difficile de s'impliquer dans des expérimentations (niveau d'intensité 4) sans interconnaissance préalable (niveau d'intensité 1).

La « fiche outil » identifie ensuite les intérêts respectifs de la recherche et des collectivités territoriales, elle apporte des éléments sur le processus à mettre en œuvre. Il serait opportun de renforcer ces segments des fiches avec des trames concrètes en annexe du document par exemple (trames de convention, statuts de comités scientifiques...).

Chaque « fiche outil » se termine par des exemples ou des ressources : ces sections-là méritent également un large enrichissement et une diversification des illustrations (liens internet, bibliographie, vidéos, podcasts...).

Vous l'aurez compris, le document que vous vous apprêtez à parcourir ou picorer, ambitionne d'être utile aux acteurs qui souhaitent s'engager ou renforcer les partenariats entre une structure de recherche et une collectivité territoriale. Il n'est toutefois que le point de départ d'une démarche d'amélioration et d'enrichissement continu dont vous êtes le héros.

LES RESSOURCES

Table des matières

BOÎTE A OUTILS POUR BÂTIR LES PARTENARIATS ENTRE RECHERCHE ET TERRITOIRES	1
L'UNIVERSITÉ VERS LES TERRITOIRES	5
Vulgarisation de la recherche - programmes de culture scientifique et technique	5
Espaces de ressources, de capitalisation et de diffusion des travaux de recherche.....	6
Programmes de formation au bénéfice du territoire	7
Actions et programmes de recherche portant sur le territoire	8
Les chaires	9
Dispositif d'accompagnement des collectivités.....	11
Apprentissage et accueil de stagiaires	12
Thèse CIFRE (Conventions Industrielles de Formation par la REcherche) et Recherche action.....	13
LES TERRITOIRES VERS L'UNIVERSITÉ	15
Financement de sites universitaires	15
Intégration des projets universitaires dans les stratégies, feuilles de route et instances de gouvernance des collectivités	16
Partenariats pour l'obtention de financements	18
Commande publique.....	19
Création de cadres juridiques dans les collectivités pour préparer les partenariats.....	21
Expérimentation des résultats de la recherche dans les territoires des collectivités territoriales.....	22
Dispositif d'accompagnement des collectivités.....	24
TRANSFERTS DE COMPÉTENCES	25
Détachement, mise à disposition	25
Valorisation des agents territoriaux qui on fait ou font de la recherche.....	27
Interventions professionnelles en milieu universitaire.....	28
Développement d'une fonction "recherche et développement" dans les collectivités territoriales.....	29
Développement des fonctions d'animateurs de partenariats dans les collectivités et les établissements d'enseignement supérieur	30
OUTILS PASSERELLES.....	32
Structures de transferts de technologies	32

LES RESSOURCES

Contrats de recherche	34
Structures dans lesquelles se côtoient les chercheurs et les collectivités territoriales	35
Pôles d'excellence	36
Connaissance mutuelle.....	37
Comités scientifiques - conseil économique et social régional	38
Contractualisation permettant de structurer des besoins de recherche pour un territoire ..	39

LES RESSOURCES

L'UNIVERSITÉ VERS LES TERRITOIRES

Vulgarisation de la recherche - programmes de culture scientifique et technique

Il s'agit d'actions menées par les universités pour faire connaître à des personnes non spécialistes les sujets de recherche qu'elles explorent.

Objectif visé principalement

Mise en lumière de l'utilité de l'université sur le territoire, acceptabilité de l'université, contribution à l'éducation populaire.

Intensité du partenariat

- 1 – Interconnaissance et vulgarisation des travaux de recherche

Intérêt pour la collectivité

Contribution de l'université à l'éducation populaire : mise en œuvre d'une responsabilité sociétale de l'université (RSE).

Intérêt pour l'établissement d'enseignement supérieur ou le laboratoire de recherche

Mettre en lumière l'utilité de l'université sur le territoire. Renforcer l'acceptabilité de l'université.

Processus

Mise en place de dispositifs (ex : visites de laboratoires), d'évènements ou de programmes (conférences, dans ou hors les murs) par l'université.

Ma thèse en 180 secondes

Ma thèse en 180 secondes est un dispositif national qui impose aux doctorants de présenter leurs travaux de manière synthétique et simplifiée en 180 secondes. Cet outil est médiatisé (notamment sur les réseaux sociaux) et contribue à l'attractivité des universités pour les étudiants. Ce concours s'inspire de Three minute thesis (3MT® open_in_new), conçu à l'Université du Queensland en Australie. Le concept a été repris en 2012 au Québec par l'Association francophone pour le savoir (Acfas open_in_new) qui a souhaité étendre le projet à l'ensemble des francophones.

LES RESSOURCES

Espaces de ressources, de capitalisation et de diffusion des travaux de recherche

Il s'agit de constituer des lieux d'interfaces entre capitalisation des travaux de recherche et diffusion au bénéfice des territoires.

Objectif visé principalement

Conservier la richesse des travaux et réflexion produits par la recherche, en simplifier l'accès, en améliorer la visibilité, permettre sa vulgarisation et sa diffusion au bénéfice des territoires.

Intensité du partenariat

- 1 - Interconnaissance et vulgarisation des travaux de recherche
- 5 - Capitalisation

Intérêt pour la collectivité

Cela garantit une meilleure connaissance des champs explorés par la recherche.

Intérêt pour l'établissement d'enseignement supérieur / le laboratoire de recherche

Cela permet à la recherche de se faire connaître.

Processus

Le travail de recensement des travaux de recherche sur un sujet donné peut s'appuyer sur des espaces existants lorsque c'est possible (ex: CPIE Rhône Pays d'Arles avec l'Observatoire Homme Milieux -OHM- Vallée du Rhône). La question des moyens nécessaires à cette ingénierie est centrale. Dans cet exemple, Région Sud, Départements (13 et 84), Agence de l'eau et Compagnie Nationale du Rhône avaient financé le travail du CPIE Rhône Pays d'Arles.

Exemple - POPSU - Plateforme de l'observation des projets et des stratégies urbaines

Il s'agit avec POPSU de produire de la connaissance sur les métropoles, leurs systèmes et leurs projets mais également d'intensifier les liens entre les acteurs et les chercheurs. Selon la formule de François Ascher, il s'agit de définir et mettre en place « des espaces de traduction des résultats de la recherche en informations et connaissances utilisables par les mondes de l'action et en premier lieu les élus et les acteurs des services techniques ». POPSU a vocation à construire des analyses des comparaisons internationales, développer des échanges transnationaux d'expériences et capitaliser et valoriser les enseignements tirés de l'analyse auprès des publics concernés. La plate-forme est financée par l'Etat.

Lien internet : <http://www.popsu.archi.fr/#qu-est-ce-que-popsu>

LES RESSOURCES

Programmes de formation au bénéfice du territoire

Il s'agit pour l'université de proposer des formations ou parcours de formation qui répondent à des besoins sur le territoire.

Objectif visé principalement

Mobiliser l'infrastructure d'enseignement supérieur recherche locale pour développer une offre de formation adaptée au territoire.

Intensité du partenariat

- 4 - Explorations et expérimentations

Intérêt pour la collectivité ou l'entreprise

Disposer d'infrastructures et de logistique de formation de bon niveau pour les acteurs du territoire. Bénéficier d'une formation adaptée répondant à des besoins précis.

Intérêt pour l'établissement d'enseignement supérieur / le laboratoire de recherche

Renforcer l'utilité et l'acceptabilité de l'Université dans le territoire.

Processus

Etape 1 : Sollicitation de la collectivité auprès de l'université sur un besoin particulier

Etape 2 : Analyse de faisabilité pour l'Université

Etape 3 : mise en place du partenariat à travers un conventionnement qui définit les modalités pratiques de mise en oeuvre (lieux, modalités de rémunérations, nombre d'heure, modalités pédagogiques et moyens mobilisés par les parties...)

Exemples:

- Parcours de formation des cadres et représentants syndicaux de la Ville de Suresnes à Sciences Po et l'HESSSEC sur le dialogue social, la négociation...
- Mise en place à l'Université Sorbonne Paris Nord d'une formation certifiante d'écrivain public compte tenu d'une part importante de la population non francophone sur le territoire.

LES RESSOURCES

Actions et programmes de recherche portant sur le territoire

Il s'agit pour l'université de structurer une approche réflexive et pluridisciplinaire sur un sujet territorial ou un site / territoire en particulier.

Objectif visé principalement

Mobiliser la recherche dans sa fonction sociétale au bénéfice des territoires

Intensité du partenariat

2 – Introduire de la réflexivité sur le territoire

Intérêt pour la collectivité ou l'entreprise

Bénéficier d'une prise de recul et de capacités d'inventivité et de créativité.

Intérêt pour l'établissement d'enseignement supérieur / le laboratoire de recherche

Contribuer à la formation universitaire en mobilisant des étudiants et des doctorants sur des problématiques territoriales réalistes et concrètes.

Processus

Etape 1 : Rédaction / co-rédaction d'appel à projets

Etape 2 : Animation d'un groupe de recherche partenarial afin de permettre l'implication des partenaires professionnels dans les travaux de recherche. Faciliter la cohérence et l'enrichissement entre ces travaux de recherche.

Actions de la chaire UNESCO en paysage et environnement de l'Université de Montréal :

Exemple des sessions WAT UNESCO sur la ville d'Evry-Courcouronnes en 2018

<https://nouvelles.umontreal.ca/article/2019/05/15/la-chaire-unesco-en-paysage-et-environnement-de-l-udem-publie-un-livre-sur-la-ville-d-evry/>

Appels à projets conjoints entre Plaine Commune et la MSH Paris Nord / AAP conjoints MSH Paris Nord et Campus Condorcet :

Permettent de financer des actions de recherche sur des objets / sujets territoriaux

Contact Marie JAISSON – Co-directrice de la MSH Paris Nord

LES RESSOURCES

Les chaires

Les chaires constituent un ensemble d'enseignements (formation) et de programmes de recherche (recherche) identifiés et à fort potentiel de rayonnement. Le sujet de ceux-ci est travaillé en concertation avec des acteurs territoriaux et vise à répondre à un enjeu territorial spécifique (expérimentations). Les acteurs territoriaux y sont parties prenantes. Les enseignements dispensés sont souvent coordonnés par une sommité du domaine. Un mécène contribue la plupart du temps au financement de la chaire.

Objectifs visés principalement

Faire du territoire un objet et un terrain de recherche, renforcer l'attractivité du territoire et de l'université, apporter une contribution au traitement des problématiques territoriales complexes ou sensibles.

Intensité du partenariat

- 2 - Introduction de la réflexivité sur l'action
- 3 - Apport de questions, de théories, modélisation, nouvel angle de vue
- 4 - Explorations et expérimentations
- 5 - Capitalisation

Intérêt pour la collectivité

Renforcer le rayonnement et l'attractivité du territoire (des événements importants, à vocation nationale et internationale, peuvent être organisés autour des "chaires de territoire").

Intérêt pour l'établissement d'enseignement supérieur ou le laboratoire de recherche

Renforcer l'utilité de l'université, offrir des terrains d'expérimentation et de recherche à l'université. Améliorer son image et son attractivité pour les étudiants et les enseignants chercheurs.

Processus

Rencontre d'acteurs territoriaux et universitaires pour définir les grands thèmes et axes d'enseignement et de recherche. Obtention de financements. Mobilisation des enseignants-chercheurs de l'université pour la mise en place d'un programme cohérent d'enseignements et de recherche (valorisation partielle d'axes de recherche et d'enseignements déjà existants au sein de l'université). Mise en place d'un appel à projets et d'un calendrier d'événements (sur 2 ans).

LES RESSOURCES

Exemples de chaires

- innovation publique ENA-ENSCI

<https://www.ena.fr/La-recherche-a-l-ENA/Activites-de-recherche/Chaire-partenaire-ennnovation-publique-ENA-ENSCI>

- Design IDIS – Industrie, Design et Innovation Sociale : financée par harmonie mutuelle

<https://chaire-idis.fr/la-chaire/>

LES RESSOURCES

Dispositif d'accompagnement des collectivités

Au sein de l'Agence nationale de Cohésion des territoires ou sous tout autre tutelle (régionale par exemple), sous la forme d'un appel à projet, il s'agirait d'un dispositif d'accompagnement des collectivités.

Objectif visé principalement

Développer l'accueil de doctorant dans les collectivités

Intensité du partenariat

- 1 – Interconnaissance et vulgarisation des travaux de recherche
- 2 - Introduction de la réflexivité sur l'action

Intérêt pour la collectivité ou l'entreprise

Être dans de meilleures conditions pour accueillir des chercheurs en son sein.

Intérêt pour l'établissement d'enseignement supérieur / le laboratoire de recherche

Développer les terrains de recherche et d'exploration possible pour les chercheurs.

Processus

Ce dispositif comporterait :

- Un volet « formation » des agents des collectivités pour apprendre la formulation de questions de recherche I
- Un volet « accompagnement » dans la création de partenariats avec des organismes de recherche
- Un volet « sensibilisation » en valorisant les résultats de thèses réalisées dans d'autres Collectivités Territoriales.

Ce dispositif proposerait également de réfléchir à la valorisation des résultats, pour les politiques publiques locales, comme elles le sont dans le secteur privé.

Exemple/ressources :

Il s'agit d'un dispositif dont la création a été proposée dans le cadre d'un sondage lors des ETS.

LES RESSOURCES

Apprentissage et accueil de stagiaires

Il permet l'acquisition en alternance d'une formation théorique et pratique en vue d'une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme enregistré au répertoire national des certifications professionnelles (R.N.C.P.) - Articles L6241-1 à L6244-1 du code du travail). L'apprentissage fait partie de la formation initiale. Les stages sont des périodes passées en entreprises et en collectivités par des étudiants dans le cadre de leurs formations supérieures. Ils peuvent être rémunérés ou non.

Objectif visé principalement

Mieux articuler la formation initiale supérieure avec les attentes du milieu professionnel.

Intensité du partenariat

- 3 – Apport de questions, de théories, modélisation, nouvel angle de vue
- 4 - Explorations et expérimentations

Intérêt pour la collectivité ou l'entreprise

L'étudiant est formé aux process et à la culture de l'entreprise, l'apprentissage peut permettre à l'entreprise d'évaluer les compétences de l'étudiant.

Intérêt pour l'établissement d'enseignement supérieur / le laboratoire de recherche

L'alternant a le statut salarié dans les deux cas, la rémunération est fixée proportionnellement au SMIC en fonction de l'âge et du diplôme préparé. C'est la raison pour laquelle les contrats en alternance sont mieux rémunérés dans le supérieur. Ce mode de formation facilite l'insertion professionnelle.

Processus

Apprentissage : les diplômes proposés en apprentissage le sont également en formation initiale. Cette formule est plutôt recommandée pour les étudiants ayant un projet professionnel avancé. La recherche de l'entreprise d'accueil incombe à l'étudiant.

Stages : sollicitation par l'étudiant d'un stage en entreprises, la recherche des étudiants peut être facilitée par la pré-existence de convention cadre de partenariat entre l'université et les employeurs locaux. Ces employeurs locaux peuvent avoir pré-définis une stratégie générale en matière d'accueil d'apprentis de stagiaires et de thèses CIFRE.

Lien Internet :

<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid20247/l-alternance-dans-le-superieur.html#contrat-apprentissage>

LES RESSOURCES

Thèse CIFRE (Conventions Industrielles de Formation par la REcherche) et Recherche action

La thèse CIFRE en est l'un des outils possibles: Il s'agit pour un doctorant de conduire une thèse sur un sujet intéressant une entreprise, en partageant son temps entre l'université et l'entreprise / association / collectivité.

La recherche-action consiste dans le déploiement d'une recherche sur un objet de politiques publiques ou un process porté par une collectivité.

Objectif visé principalement

Proposer des objets de recherche intéressant les chercheurs, faire bénéficier les associations, les collectivités ou les entreprises d'une réflexivité et une possible amélioration dans la conduite des politiques publiques.

Intensité du partenariat

- 3 - Apport de questions, de théories, modélisation, nouvel angle de vue
- 4 - Explorations et expérimentations

Intérêt pour la collectivité

Les résultats de recherche sont exploités par la collectivité. Elle bénéficie d'une réflexion de haut niveau et d'une capacité de prise de recul qui lui permet de s'intéresser à des sujets exploratoires ou fortement prospectifs, mais ayant une finalité opérationnelle. La thèse CIFRE présente un intérêt financier. La recherche action permet la mise en place de boucles récursives qui permettent d'améliorer l'action publique (efficacité, efficience...).

Intérêt pour l'établissement d'enseignement supérieur / le laboratoire de recherche

Thèse CIFRE : Le doctorant est rémunéré par l'entreprise ou la collectivité. Il peut ainsi sereinement conduire sa démarche de recherche et s'y consacrer pleinement. Les fortes attentes formulées à l'égard de son travail de recherche l'aide à jalonner son avancement. Ce dispositif contribue au renforcement de l'attractivité d'une démarche de thèse en sécurisant la rémunération du doctorant.

Des rémunérations conjointes de doctorants par l'Etat et les collectivités territoriales devraient être développées en ce sens (déploiement des dispositifs de bourse existant dans les Régions et grandes métropoles).

LES RESSOURCES

Processus

Le partenariat se traduit par une convention CIFRE : un contrat de collaboration obligatoire est le garant du bon déroulement de la recherche. Il cadre notamment le partage de la propriété intellectuelle et l'utilisation des résultats.

Exemple Thèse CIFRE - 1000 doctorants

<http://www.anrt.asso.fr/sites/default/files/cifre-plaquette-2019.pdf>

Exemple Recherche action - l'Institut pour la Recherche et le Développement (IRD)

<https://ile-de-france.ird.fr/>

LES RESSOURCES

LES TERRITOIRES VERS L'UNIVERSITÉ

Financement de sites universitaires

Il s'agit pour la collectivité d'apporter un soutien aux projets d'infrastructures et d'aménagement de l'université. Ces financements sont la plupart du temps contractualisés.

Objectif visé principalement

Permettre la mise en œuvre du projet universitaire. Contribuer au rayonnement et à l'attractivité du territoire.

Intensité du partenariat

3 - Accompagnement des projets universitaires

Intérêt pour la collectivité ou l'entreprise

Permettre la mise en œuvre du projet universitaire.

Intérêt pour l'établissement d'enseignement supérieur / le laboratoire de recherche

Contribuer au rayonnement et à l'attractivité du territoire.

Processus

Négociation du contrat dans le calendrier de la négociation du CPER (2019-2020), négociation en cours pour le prochain CPER 2021-2027) :

- échange autour des projets avec les porteurs de projets
- négociation dans le cadre de la gouvernance du CPER (pilotage Etat et Région)

Exemples

Les conventions d'exercice concerté de la compétence enseignement supérieur recherche et innovation: cette convention animée par la Région définit les projets, à l'échelle de la région, qui sont cofinancées par les la Région et les intercommunalités.

Les Contrats de Plan Etat-Région intègrent également le co-financement de sites universitaires (ex : reconfiguration du bâtiment "Pasteur" de l'Université d'Avignon pour créer un site autour du thème patrimoine, culture et technologies numériques dans le CPER 2015-2020).

LES RESSOURCES

Intégration des projets universitaires dans les stratégies, feuilles de route et instances de gouvernance des collectivités

Conformément à l'article L1111-9 du CGCT, la Région est chargée de coordonner les politiques publiques de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche sur son territoire. Elle porte à ce titre une fonction de chef de file qui doit se traduire dans des conventions territoriales d'exercice concerté de la compétence. La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) a confié à la Région le soin d'élaborer un Schéma Régional d'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI). Des schémas stratégiques et prospectifs sont également déployés au niveau des métropoles.

Les collectivités élaborent par ailleurs des feuilles de route, concernant notamment leurs équipements culturels. Ceux-ci sont le plus souvent fondés sur des projets scientifiques culturels éducatifs et sociaux. La dimension recherche est souvent une composante de ce projet.

Objectif visé principalement

L'élaboration de ces schémas doit être l'occasion d'instaurer un dialogue avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche afin que les politiques de soutien, au niveau régional, puissent au mieux répondre aux besoins de ceux-ci et aux orientations politiques des collectivités.

Intensité du partenariat

2 - Accompagnement des projets de développement universitaires et de recherche

Intérêt pour la collectivité ou l'entreprise

Rendre plus efficient son soutien à la recherche : trouver le bon équilibre entre efficience économique et soutien à une recherche exploratoire moins opérationnelle et plus prospective.

Intérêt pour l'établissement d'enseignement supérieur / le laboratoire de recherche

Sécurisation et lisibilité des financements et modalités de soutien qu'il peut attendre des territoires.

Processus

L'élaboration des schémas dépend de l'impulsion des collectivités territoriales. Les établissements d'enseignement supérieur et de recherche doivent être associés à leur gouvernance (tant dans la phase d'élaboration que de suivi de la mise en œuvre).

Généraliser l'élaboration de PSCES dans les équipements culturels des collectivités, y systématiser la mobilisation de partenariats avec des organismes de recherche. S'inspirer de cette forme de « planification » dans d'autres domaines (ex : projets éducatifs territoriaux).



LES RESSOURCES

Exemples

SRESRI Occitanie

Intégrer l'Université dans la gouvernance des Contrats Locaux de Santé

LES RESSOURCES

Partenariats pour l'obtention de financements

Il s'agit des partenariats entre laboratoires de recherche et collectivités, montés notamment en vue de financements soit de l'Etat (ex : crédits de l'Agence Nationale de Recherche) soit de fonds européens.

Objectif visé principalement

Obtenir des financements afin de réaliser des travaux de recherche de qualité et conduire des démarches d'amélioration du service public. La recherche de financement est un vecteur efficace de renforcement des partenariats recherche / territoires.

Intensité du partenariat

- 1 - Interconnaissance et vulgarisation des travaux de recherche
- 2 - Introduire de la réflexivité sur l'action
- 3 - Apport de questions, de théories, modélisation, nouvel angle de vue
- 4 - Explorations et expérimentations
- 5 - Capitalisation

Intérêt pour la collectivité ou l'entreprise

Déployer des actions supplémentaires / de meilleure qualité grâce à l'apport de nouvelles ressources financières.

Intérêt pour l'établissement d'enseignement supérieur / le laboratoire de recherche

Disposer de crédits pour déployer de nouveaux projets de recherche.

Processus

S'appuyer sur les services de veille et de financements dans les universités, solliciter les services des régions. Établir des relais avec les bureaux des Conseils régionaux à Bruxelles.

Exemple le programme "Horizon 2020"

Les projets urbains en partenariat avec des centres de recherches ou avec des collectivités partenaires, et portant sur des expérimentations sur la ville durable et intelligente peuvent bénéficier du programme Horizon 2020 soutenant notamment l'innovation et la recherche et le développement, mais aussi partiellement dédié aux défis sociétaux.

Source : <https://www.iledefrance.fr/quels-financements-europeens-pour-les-collectivites-territoriales>

LES RESSOURCES

Commande publique

Il s'agit de l'une des principales modalités d'interaction économique directe des collectivités avec les entreprises de leurs territoires. La commande publique constitue la boîte à outils pour l'achat et la commande de prestations des collectivités. Afin d'optimiser ce levier, une sensibilisation des acteurs de la recherche aux principes de la commande publique serait opportune.

Objectif visé principalement

Permettre aux collectivités territoriales de faciliter les transferts technologiques des résultats de la recherche.

Intensité du partenariat

- 4 - Explorations et expérimentations

Intérêt pour la collectivité ou l'entreprise

- Répondre à des besoins opérationnels qui ne connaissent pas encore de solutions

Intérêt pour l'établissement d'enseignement supérieur / le laboratoire de recherche

- Valider les avancées scientifiques sur le plan opérationnel,
- Trouver des débouchés commerciaux aux résultats de la recherche.

Processus

- Marchés passés sans publicité ni mise en concurrence en raison de la qualité de l'acheteur selon les dispositions des articles R2122-10 R2122-11 du Code de la commande publique:

Une entité adjudicatrice peut passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables à des fins de recherche, d'expérimentation, d'étude ou de développement, sans objectif de rentabilité ou d'amortissement des coûts de recherche et de développement.

- Le partenariat d'innovation défini à l'article L. 2172-3 du Code de la commande publique

Le partenariat d'innovation a pour objet la recherche et le développement de produits, services ou travaux innovants ainsi que l'acquisition des produits, services ou travaux en résultant et qui répondent à un besoin ne pouvant être satisfait par l'acquisition de produits, services ou travaux déjà disponibles sur le marché.

Un partenariat d'innovation ne peut donc être conclu qu'à la condition qu'il n'existe aucune solution disponible sur le marché susceptible de répondre au besoin de l'acheteur.

LES RESSOURCES

Son avantage : pas de remise en concurrence entre la phase de R&D et l'acquisition des produits de la phase de R&D.

Ressources

Référence bibliographique : Code de la commande publique

Liens internet :

https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do;jsessionid=A4CEFB4649E7E692B2F98FFD0129B6F1.tplqfr26s_2?idSectionTA=LEGISCTA000037730865&cidTexte=LEGITEXT000037701019&dateTexte=20190401

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000037703713&cidTexte=LEGITEXT000037701019&dateTexte=20190401>

LES RESSOURCES

Création de cadres juridiques dans les collectivités pour préparer les partenariats

En dehors des outils dédiés de la commande publique, les collectivités doivent être prudentes sur la mobilisation de la recherche sans que l'action de celle-ci puisse être considérée comme de la prestation déguisée.

Objectif visé principalement

Sécuriser les collectivités territoriales pour favoriser la mobiliser de la recherche en leur sein, lever le frein d'insécurité juridique des partenariats recherche / collectivités territoriales.

Intensité du partenariat

- 1 - Interconnaissance et vulgarisation des travaux de recherche

Intérêt pour la collectivité ou l'entreprise

Sécurisation juridique

Intérêt pour l'établissement d'enseignement supérieur / le laboratoire de recherche

Créer un cadre sécurisé d'intervention notamment dans le cadre de recherche-action

Processus

Il s'agirait de mobiliser les services juridiques des collectivités territoriales pour élaborer un cadre conventionnel type accompagné d'un vademecum pour décrire les différentes possibilités et modalités de partenariats. Des cadres d'appels à projets adressé au milieu de la recherche pourraient être également préparés.

Intégrer dans ces outils l'évaluation du partenariat avec l'aide des missions / services / directions du contrôle de gestion.

Exemples

Dans le cas des appels à projets, les collectivités pourraient s'inspirer des propositions d'études animées par l'INET au bénéfice des élèves administrateurs territoriaux et conservateurs de bibliothèques.

Convention cadre de partenariat entre l'université de Rouen et le Musée National de l'Education (MUNAE).

LES RESSOURCES

Expérimentation des résultats de la recherche dans les territoires des collectivités territoriales

Objectif visé principalement

Permettre aux collectivités territoriales de faciliter les transferts technologiques des résultats de la recherche.

Intensité du partenariat

- 4 - Explorations et expérimentations

Intérêt pour la collectivité ou l'entreprise

- Répondre à des besoins opérationnels qui ne connaissent pas encore de solutions.

Intérêt pour l'établissement d'enseignement supérieur / le laboratoire de recherche

- Valider les avancées scientifiques sur le plan opérationnel,
- Trouver des débouchés commerciaux aux résultats de la recherche.

Processus

Dispositifs permettant aux collectivités territoriales de déroger aux règles normatives et accélérer le déploiement opérationnel de technologies / d'innovations de rupture :

- Article 72 de la Constitution qui dispose que : « les collectivités territoriales ou leurs groupements peuvent, lorsque, selon le cas, la loi ou le règlement l'a prévu, déroger à titre expérimental et, pour un objet et une durée limités, aux dispositions législatives ou réglementaires qui régissent l'exercice de leurs compétences » ;
- Dans un contexte transfrontalier, s'appuyer à terme sur le contenu du projet de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à la création d'un mécanisme visant à lever les obstacles juridiques et administratifs dans un contexte transfrontalier (convention transfrontalière européenne ou déclaration transfrontalière européenne).

Accompagner en normalisation les résultats de la recherche en participant aux comités de normalisation en tant que représentant des collectivités territoriales usagers des innovations.

LES RESSOURCES

Exemple

La Région Grand Est a engagé une démarche pour dématérialiser les titres de transports multimodaux et rendre interopérables les applications mobiles de vente de ces titres. Un groupe technique associant les autorités organisatrices, leurs exploitants et les industriels a été mis en place. Les représentants du comité de normalisation en charge des sujets de billettique ont été associés au groupe technique pour faciliter le portage en normalisation des résultats du groupe technique (format des codes-barres 2D, informations codées dans les CB2D, etc.).

LES RESSOURCES

Dispositif d'accompagnement des collectivités

Au sein de l'Agence nationale de Cohésion des territoires ou sous tout autre tutelle (régionale par exemple), sous la forme d'un appel à projet, il s'agirait d'un dispositif d'accompagnement des collectivités.

Objectif visé principalement

Développer l'accueil de doctorant dans les collectivités

Intensité du partenariat

- 1 – Interconnaissance et vulgarisation des travaux de recherche
- 2 - Introduction de la réflexivité sur l'action

Intérêt pour la collectivité ou l'entreprise

Être dans de meilleures conditions pour accueillir des chercheurs en son sein.

Intérêt pour l'établissement d'enseignement supérieur / le laboratoire de recherche

Développer les terrains de recherche et d'exploration possible pour les chercheurs.

Processus

Ce dispositif comporterait :

- Un volet « formation » des agents des collectivités pour apprendre la formulation de questions de recherche
- Un volet « accompagnement » dans la création de partenariats avec des organismes de recherche
- Un volet « sensibilisation » en valorisant les résultats de thèses réalisées dans d'autres collectivités territoriales et d'une manière générale en diffusant les RETEX de partenariats recherche / collectivités territoriales.

Ce dispositif proposerait également de réfléchir à la valorisation des résultats, pour les politiques publiques locales, comme elles le sont dans le secteur privé. Il pourrait également permettre la capitalisation des résultats de recherche et l'évaluation de leurs effets sur les territoires.

Agents et élus seraient les cibles de ce dispositif afin de renforcer le portage politique des démarches partenariales.

Exemple

Il s'agit d'un dispositif dont la création a été proposée dans le cadre d'un sondage lors des ETS. Les ressources doivent être développées.

LES RESSOURCES

TRANSFERTS DE COMPÉTENCES

Détachement, mise à disposition

Le détachement est la position du fonctionnaire placé sur sa demande hors de son cadre d'emplois, emploi ou corps d'origine. La mise à disposition est la situation du fonctionnaire qui demeure dans son corps d'origine, est réputé occuper son emploi, continue à percevoir la rémunération correspondante mais qui effectue son service dans une autre administration que la sienne.

Objectif visé principalement

Intégrer des enseignants-chercheurs dans la fonction publique territoriale et inversement.

Intensité du partenariat

- 1 - Interconnaissance et vulgarisation des travaux de recherche
- 5 - Capitalisation

Intérêt pour la collectivité

Bénéficier du parcours et des compétences d'un chercheur dans des missions de service public relevant de sa compétence.

Intérêt pour l'établissement d'enseignement supérieur / le laboratoire de recherche

Permettre une diversification du parcours des chercheurs et enrichir leurs démarches de recherche.

Processus

Détachement : l'existence d'un emploi au tableau des effectifs et demande de l'agent. Consultation de la CAP hors des cas de détachement de plein droit (mandat syndical, scolarité...). Décision rendue sous forme de deux arrêtés : un de la collectivité d'origine, un de la structure d'accueil

Mise à disposition : accord écrit de l'agent mis à disposition, consultation de la CAP, information de l'assemblée délibérante, conclusion d'une convention entre la collectivité ou l'établissement et la structure d'accueil, prise d'un arrêté de mise en disposition. (source : CDG40)



LES RESSOURCES

Exemples / ressources

Détachement des fonctionnaires territoriaux :

http://www.cdg47.fr/grh_mobilite_detachement.php

Détachement des enseignants-chercheurs :

https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/deconcentration/fiche_13.pdf

Mise à disposition :

http://www.cdg40.fr/grh_mobilite_mise_a_dispo.php

LES RESSOURCES

Valorisation des agents territoriaux qui on fait ou font de la recherche

La reconnaissance du parcours de thèse et du doctorat comme activité professionnelle est inscrite dans l'article L412-1 du code de la recherche. Il a fait l'objet de plusieurs décrets qui peuvent être réunis sous l'appellation générique des "mesures docteurs", telles que le décret n° 2015-1449 du 9 novembre 2015 relatif aux conditions d'accès et aux formations à l'Ecole nationale d'administration ou le décret n° 2017-144 du 7 février 2017 relatif à la création d'un concours externe spécial ouvert aux titulaires d'un doctorat pour l'accès au corps des conservateurs des bibliothèques. Statut de chercheur associé.

Objectif visé principalement

Les collectivités bénéficient de compétences propres aux enseignants-chercheurs : capacités de réflexivité et de questionnement sur le sens, des capacités pédagogiques et de transmission, la rigueur issue de la méthodologie de recherche...

Intensité du partenariat

- 1 - Interconnaissance
- 2 - Introduire de la réflexivité sur l'action
- 3 - Apport de questions, de théories, modélisation, nouvel angle de vue
- 4 - Explorations et expérimentations
- 5 - Capitalisation

Intérêt pour la collectivité ou l'entreprise

Les collectivités bénéficient de compétences spécifiques issues du domaine de l'enseignement et de la recherche.

Intérêt pour l'établissement d'enseignement supérieur / le laboratoire de recherche

Des agents qui connaissent les enjeux et modes de fonctionnement de la recherche, ce qui est propice au développement de partenariats avec les universités et instituts de recherche.

Processus

Travail spécifique à mener avec les DRH des collectivités pour qualifier les compétences spécifiques des chercheurs et identifier les métiers des collectivités qui pourraient bénéficier de ces compétences.

Travail d'information / sensibilisation des docteurs sur les concours de la fonction publique à mener par le CNFPT.

Ressource

Lien internet : <https://www.fonction-publique.gouv.fr/mesures-docteurs>

LES RESSOURCES

Interventions professionnelles en milieu universitaire

Cet outil rassemble toutes les modalités d'intervention de professionnels sur le territoire dans le milieu universitaire. Cela recouvre notamment : les vacations, les postes de professeurs et chercheurs associés, le mentorat. Le mentorat consiste en un accompagnement individualisé des étudiants juste avant leur sortie d'étude par un professionnel. Cet outil est particulièrement pertinent pour les post-doctorants.

Objectif visé principalement

Apporter aux étudiants des témoignages professionnels.

Intensité du partenariat

- 1 - Interconnaissance et vulgarisation de travaux de recherche

Intérêt pour la collectivité ou l'entreprise

Sensibiliser aux métiers territoriaux, sensibiliser aux enjeux des politiques publiques. Pour les professionnels, les interventions en milieu universitaire constituent également un temps de prise de recul et de ré-interrogation de leurs pratiques professionnelles.

Intérêt pour l'établissement d'enseignement supérieur ou le laboratoire de recherche

Mieux articuler la formation des étudiants avec les attentes des professionnels. Faciliter l'insertion professionnelle.

Processus

Le milieu universitaire identifie des professionnels pouvant avoir un lien (les postes de PAST sont publiés, pas les postes de vacataires) avec les enseignements. Les professionnels peuvent se manifester auprès de l'université. Dans le cas de vacation, un contact direct avec l'un des enseignants est recommandé.

Les professionnels intéressés par le mentorat peuvent saisir l'université de leur territoire. Toutes les universités ne proposent pas ce dispositif.

Mentorat UCA

Mise en place d'un mentorat au bénéfice prioritaire des post-doctorants par l'Université de Nice Côte d'Azur.

<http://univ-cotedazur.fr/UCA/uca/fr/university/rsu/egalite-femmes-hommes/mentorat>

LES RESSOURCES

Développement d'une fonction "recherche et développement" dans les collectivités territoriales

Certaines collectivités déploient de manière plus ou moins explicite des fonctions de "recherche-développement". Trois déclinaisons ont été identifiées : le recrutement de chercheurs sur des fonctions de recherche dans la collectivité, le recrutement de chercheurs sur des fonctions de recherche mais dans des structures "satellites" des collectivités territoriales ex : dans des agences d'urbanisme, le développement de compétences de "recherche" chez des agents territoriaux qui ne sont eux-mêmes pas chercheurs au sens académique du terme.

Objectif visé principalement

Les collectivités bénéficient des compétences liées à la posture de chercheur. Les chercheurs bénéficient de terrains d'exploration et d'objets d'observation.

Intensité du partenariat

- 1 - Interconnaissance
- 2 - Introduire de la réflexivité sur l'action
- 3 - Apport de questions de théories, modélisation, nouveau point de vue
- 4 - Capacité d'exploration et d'expérimentation
- 5 - Démarches de capitalisation

Intérêt pour la collectivité

Les capacités réflexives, d'observation, d'exploration et d'expérimentation pourraient être mieux valorisées dans les collectivités.

Intérêt pour l'établissement d'enseignement supérieur / le laboratoire de recherche

Une acculturation des fonctionnaires territoriaux, propice au développement de partenariats de recherche.

Processus

Travail spécifique à mener avec les directions des Ressources Humaines des collectivités pour qualifier les compétences spécifiques des chercheurs et identifier les métiers pratiqués dans les collectivités mobilisant ces compétences. Travailler à une valorisation de ces compétences (dans les métiers de la veille territoriale et prospective, de l'évaluation de politiques publiques, de l'innovation...).

Exemple de la communauté de communes du Clunisois

Boris Chevrot a été recruté par la communauté de communes par voie contractuelle. Il est à 50% agent de la communauté de communes et 50% chercheurs au sein du collège de France.

Structure : communauté de communes du clunisois

LES RESSOURCES

Développement des fonctions d'animateurs de partenariats dans les collectivités et les établissements d'enseignement supérieur

Le déploiement des partenariats nécessite du temps aussi des fonctions dédiées sont parfois mises en place pour nouer et animer ces partenariats tant du côté de la recherche que du côté des collectivités territoriales.

Objectif visé principalement

Concrétiser des idées de partenariats, parfois traités comme une surcharge de travail.

Intensité du partenariat

- 1 - Interconnaissance
- 2 - Introduire de la réflexivité sur l'action
- 3 - Apport de questions de théories, modélisation, nouveau point de vue
- 4 - Capacité d'exploration et d'expérimentation
- 5 - Démarches de capitalisation

Intérêt pour la collectivité

Se dégager des capacités de déploiement de partenariats.

Intérêt pour l'établissement d'enseignement supérieur / le laboratoire de recherche

Se dégager des capacités de déploiement de partenariats.

Processus

Il pourrait s'agir d'animer un réseau à partir de compétences existantes :

- 1 - Identifier les compétences au sein des collectivités en structurant un réseau des intervenants à la fac et / ou des encadrants de stage de master ;
- 2 - Faciliter l'identification croisée collectivités / laboratoires de recherche des compétences en mettant en place une cartographie des interlocuteurs
- 3 - Il peut également s'agir d'un recrutement d'un chargé de mission dédié au sein d'une métropole avec une mission confiée également au bénéfice des communes qui la composent. Dans les territoires plus ruraux on pourrait imaginer qu'il s'agisse d'un poste mutualisé dans des « projets de territoire » comme les Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux, les Parcs Naturels Régionaux, les agences d'urbanisme..., lorsqu'ils existent, ou au sein d'agences d'ingénierie territoriale mises en place par les départements ou par l'Etat (Agence Nationale de Cohésion des Territoires).

De même, les universités peuvent mobiliser techniciens et ingénieurs de recherche pour développer ces partenariats (un repérage des compétences au sein des universités peut également être élaboré sur la base du référentiel des Branches d'Activités Professionnelles - BAP-).



LES RESSOURCES

Des cofinancements de ces postes par les universités et les collectivités territoriales peuvent être mis en place.

Exemples de chargés de mission dédiés à l'animation de partenariats avec la recherche

Laurent Trémel

Chargé de Mission médiation scientifique et partenariats universitaires

Musée national de l'Éducation

Centre de ressources et de recherche

6 rue de Bihorel

76000 Rouen

Téléphone : 02 32 08 71 09

E-mail : Laurent.TREMEL@reseau-canope.fr

Françoise ANNE-BRAUN

Institut national des études territoriales

Chargée de projets, référente des partenariats de la recherche

Centre national de la fonction publique territoriale

Tél. : 03 88 15 52 90 – 06 07 36 46 59

Fax : 03 88 15 52 81

LES RESSOURCES

OUTILS PASSERELLES

Structures de transferts de technologies

S'appuyer sur une structure relais, à l'interface avec les laboratoires de recherche et des directions opérationnelles.

Objectif visé principalement

Renforcer l'efficacité du dispositif d'innovation et de transfert technologique aux collectivités.

Intensité du partenariat

- 4 - Explorations et expérimentations
- 5 - Capitalisation

Intérêt pour la collectivité

- Stimuler les transferts vers les services internes ou les partenaires (opérateurs, associations, OPH, etc.),
- Créer un vivier de compétences pour faciliter le dialogue entre les sphères territoriale et d'innovation.

Intérêt pour l'établissement d'enseignement supérieur / le laboratoire de recherche

- Dynamiser la maturation des projets de recherche les plus prometteurs;
- Favoriser la création d'entreprises innovantes et d'emplois hautement qualifiés.

Processus

Définir et prioriser des champs d'innovation cibles.

Détecter et évaluer les approches, méthodes et solutions issues des laboratoires de recherche.

Accompagner le transfert vers les services via une structure relais.

LES RESSOURCES

Exemples des Sociétés d'Accélération des Transferts Technologiques

Structures à vocation locale, les SATT permettent de mutualiser les dispositifs co-existants sur un même site pour constituer de véritables guichets uniques de proximité.

Les sociétés d'accélération du transfert de technologies (SATT) assurent le relais entre les laboratoires de recherche et les entreprises et financent les phases de maturation des projets et de preuve de concept. Ces guichets uniques de valorisation renforcent l'efficacité du dispositif d'innovation et la compétitivité de l'industrie. Au 1er janvier 2019, les 13 SATT affichent depuis leur création :

332 M€ directement investis dans la maturation de résultats de laboratoires publics à travers
1 890 projets de recherche engagés
2 596 demandes de brevets déposées
841 licences concédées à des entreprises
370 start-up créées en lien avec une SATT

Lien internet : <https://www.satt.fr>

Lien internet : <https://www.satt.fr>

LES RESSOURCES

Contrats de recherche

Les contrats de recherche permettent de faire travailler les laboratoires au service d'une question posée par une entreprise qui n'a pas nécessairement les moyens de déployer une activité de R&D en interne.

Objectif visé principalement

Faciliter le transfert de technologies

Intensité du partenariat

- 4 - Explorations et expérimentations
- 5 - Capitalisation

Intérêt pour le territoire

Bénéficier de l'expertise et la prise de recul es acteurs de la recherche universitaire pour améliorer des process économiques.

Intérêt pour l'établissement d'enseignement supérieur / le laboratoire de recherche

- Dynamiser la maturation des projets de recherche les plus prometteurs;
- Favoriser la création d'entreprises innovantes et d'emplois hautement qualifiés.

Processus

Déroulement type de la mise en place d'un contrat de recherche :

- 1 – L'entreprise exprime un problème
- 2 – L'Université accueille le personnel R&D de l'entreprise
- 3 – Une question est formalisée et une technologie est identifiée
- 4 – Financement du prototype par la SATT

Exemple d'un contrat de recherche à...

LES RESSOURCES

Structures dans lesquelles se côtoient les chercheurs et les collectivités territoriales

Il s'agit d'espaces d'interfaces aux formes très diversifiées où se rencontrent déjà de manière régulière chercheurs et agents des collectivités territoriales.

Objectif visé principalement

Favoriser la construction de relations interpersonnelles fondées sur la confiance, propice à l'émergence d'une dynamique partagée d'innovation et d'expérimentation.

Intensité du partenariat

- 1 - Interconnaissance et vulgarisation des travaux de recherche
- 2 - Introduire de la réflexivité sur l'action
- 3 - Apport de questions, de théories, modélisation, nouvel angle de vue
- 4 - Explorations et expérimentations
- 5 - Capitalisation

Intérêt pour la collectivité

Perspectives d'innovation et d'expérimentation.

Intérêt pour l'établissement d'enseignement supérieur / le laboratoire de recherche

Ouverture de nouveaux champs de recherche.

Processus

Projet politique volontariste, convergence avec des axes de recherche opportuns et forts pour la ou les universités. Cette convergence peut se traduire dans la formalisation d'un projet scientifique partagé. Collectivité et laboratoires de recherche devraient y définir les moyens qu'ils peuvent y dédier. La recherche conjointe de financements supplémentaires semble enfin nécessaire.

Exemple Maison Sport Santé Bien Être à Strasbourg

LES RESSOURCES

La Maison Sport Santé (MSS), Groupement d'Intérêt Public (GIP), sera installée dans les locaux rénovés de l'aile médicale des Bains municipaux, l'enjeu étant de pérenniser une dynamique existante, et de l'étendre à d'autres partenariats tout en maintenant une capacité à agir sur d'autres champs que le « sport santé ». Trois entités différentes et complémentaires sont prévues un **réseau municipal de prévention et d'accompagnement**, un **institut sport santé** : un pôle de formation, de recherche et d'expertise regroupant notamment les compétences d'un opérateur associatif de l'économie sociale et solidaire et celles de l'Université de Strasbourg, un **laboratoire d'innovation ouverte** (« living lab »).

Pôles d'excellence

Ce vocable recouvre toutes les logiques de mises en réseaux de partenaires publics, entreprises et acteurs de la formation et de la recherche autour d'un thème commun. Ces pôles peuvent disposer d'ancrages locaux ou constituer des réseaux à l'échelle nationale ou européenne.

Objectif visé principalement

Capitaliser sur l'inter-relation permanente entre les grandes familles d'acteurs réunis dans le réseau.

Intensité du partenariat

4 - Explorations et expérimentations

Intérêt pour la collectivité ou l'entreprise

Augmenter le potentiel d'innovation sur le territoire, sécuriser les financements dans le domaine de l'innovation par un alignement de l'intérêt des parties, facilité par le réseau.

Intérêt pour l'établissement d'enseignement supérieur / le laboratoire de recherche

Augmenter les opportunités de financement de la recherche, mieux identifier et répondre aux enjeux sociétaux.

Processus

Une gouvernance partenariale est impulsée par un appel à projets externe. La mobilisation des acteurs est notamment permise par la perspective de financements publics (de l'Etat dans le cas des pôles de compétitivité par exemple). Mise en œuvre des projets prévus au dossier de candidature à l'appel à projets (cf. exemples Territoires de Grande Ambition -TIGA- Territoire d'innovation)

Territoire «Énergie créative» porté par la Communauté urbaine de Dunkerque

Le projet « DUNKERQUE, L'ÉNERGIE CRÉATIVE » porté par la Communauté Urbaine de Dunkerque (CUD) a été retenu dans ce cadre avec une dotation de 37,5 millions d'euros.

LES RESSOURCES

Quatre axes stratégiques structurent la transformation d'un écosystème industrialo-portuaire: écologie industrielle et territoriale, qualité de l'air, transition énergétique et toiles et intelligence territoriale.

Plusieurs laboratoires de l'Université du Littoral et de la Côte d'Opale et une structure d'appui à la recherche sont fortement impliqués dans ce projet, notamment sur les volets « qualité de l'air » et Transition énergétique.

Connaissance mutuelle

Il s'agit de mettre en place des espaces (physiques ou non) et des moments qui permettent l'échange et l'interconnaissance entre universités (chercheurs) et collectivités territoriales.

Objectif visé principalement

Mieux connaître les spécificités de chaque sphère professionnelle pour une collaboration plus efficace. La question des temporalités est centrale en la matière : les questions de recherche ne peuvent pas être posées avec un objectif de réponse à une échéance donnée. Son aspect exploratoire doit être respecté : on ne connaît pas la réponse lorsqu'on engage une démarche.

Intensité du partenariat

1 - Interconnaissance et vulgarisation des travaux de recherche. Cela suppose un retour sur investissement, sur le long terme.

Intérêt pour la collectivité

Découverte des particularités et la plus-value des chercheurs

Acculturation des agents avec les méthodes et approches du monde de la recherche académique.

Intérêt pour l'établissement d'enseignement supérieur / le laboratoire de recherche

Ancrage des travaux de recherche dans un contexte socio-économique et un territoire : ses réseaux d'acteurs, ses habitants et ses ressources matérielles et immatérielles.

Compréhension des réalités et des contraintes administratives (temps politique VS. temps des projets, méthodologies de gestion de projet, etc.).

Processus

Cartographier son écosystème local en termes d'acteurs, de compétences et de thématiques et identifier des cibles prioritaires

LES RESSOURCES

Insérer des agents dans les réseaux identifiés et, pour aller plus loin, concevoir et animer des événements sur-mesure pour favoriser le croisement des regards : colloques, séminaires, retour d'expériences sur des projets concrets.

Capitaliser sur les connaissances formelles et informelles acquises pour créer les conditions de réussite des projets communs.

Comités scientifiques - conseil économique et social régional

Les comités scientifiques sont associés à des structures culturelles et des syndicats mixtes comme les Parcs naturels régionaux. Les chercheurs y sont souvent présents pour apporter un éclairage réflexif, prospectif et apporter des conseils sur les politiques publiques.

Objectif visé principalement

Apporter un éclairage critique sur la conduite des politiques publiques.

Intensité du partenariat

- 1 - Interconnaissance et vulgarisation des travaux de recherche
- 2 - Introduire de la réflexivité sur l'action : peu d'organisations prennent le temps de s'interroger
- 3 - Intégrer des chercheurs / des doctorants : apporte des questions, modélise, théorise, oblige à avoir des angles un peu différents
- 4 - Explorations construites : test et expérimentation, boucles récursives
- 5 - Capitalisation / productions de traces de qu'est-ce qui s'est passé dans un processus. Recherche à visée compréhensive qui s'intéresse à l'humain, à la compréhension des liens. Mettre en dialogue autour des résultats / enseignements.

Intérêt pour la collectivité

Introduire du questionnement et de l'enrichissement sur la conduite des politiques publiques.

Intérêt pour l'établissement d'enseignement supérieur / le laboratoire de recherche

Proposer des objets de recherche aux chercheurs, venant du terrain.

Processus

Offre de services des chercheurs aux collectivités pour la constitution de comités scientifiques dans les champs de politiques publiques où cela n'est pas habituel.

LES RESSOURCES

Sollicitation des collectivités auprès des établissements d'enseignement supérieur ou de recherche pour intégrer des comités scientifiques.

Exemple

Comité scientifique des Parcs naturels régionaux: Le [Comité scientifique et d'éthique](#) apporte son expertise au Comité syndical du Parc naturel régional de Camargue.

Contractualisation permettant de structurer des besoins de recherche pour un territoire

Il s'agit de créer un contrat ou intégrer dans un contrat existant un espace pour déterminer les besoins de recherche d'acteurs territoriaux (dont les collectivités), et les potentialités de déploiement de recherche des universités sur un objet territorial commun.

Objectif visé principalement

Permettre la rencontre d'une offre et d'une demande de recherche, donner de la visibilité aux partenaires sur le contenu et les modalités du partenariat.

Intensité du partenariat

- 1 - Vulgarisation des travaux de recherche
- 2 - Introduire de la réflexivité sur l'action
- 3 – Apport de questions, de théories, modélisation, nouvel angle de vue
- 4 - Explorations et expérimentations
- 5 - Capitalisation

Intérêt pour la collectivité

Permettre une réflexivité sur la conduite des politiques publiques et l'exploration de nouvelles pistes de politiques publiques.

Intérêt pour l'établissement d'enseignement supérieur ou le laboratoire de recherche

Créer des champs de recherche coordonnés (entre les structures de recherche et avec les autres acteurs territoriaux) du fait de la gouvernance du contrat. Donner accès à des financements complémentaires pour la recherche.

Processus

LES RESSOURCES

Les “gestionnaires” du territoire déterminent des grands axes de réflexion qui leur semblent opportuns dans le cadre de la gouvernance d’élaboration du contrat ainsi que les moyens financiers qu’ils peuvent mobiliser dans ce cadre.

Un séminaire annuel peut permettre de présenter les besoins de recherche des collectivités territoriales (cf. collège européen de Cluny). Il constitue un préalable aux conventionnements avec les collectivités.

Il est recommandé aux chercheurs de structurer eux-mêmes une instance de coordination “recherche” afin de structurer l’offre de recherche possible. Une vision triennale est recommandée.

Ressources

Le CPIER Plan Rhône 2015-2020 dispose d’un axe “territorial” dans lequel se déploie plus spécifiquement un volet recherche.

Lien Internet :

<https://www.plan-rhone.fr/dispositifs/dynamiques-territoriales-et-sociales/la-recherche-444.html>

L’établissement du programme du collège européen de Cluny se fait dans la discussion avec les territoires.

<https://collegecluny.eu/le-college/>